

Deuxième article sur les chapeaux



Chapeau porté en 1470.

étrangère qui, ignorant l'habitude adoptée, et s'étant un jour avisée de traverser les rues de Londres en cheveux, fut poursuivi par les huées de la populace et dut s'enfuir au plus vite, pour échapper aux pierres et aux horions de la foule. De nos jours, la plus sordide pauvre anglaise est toujours coiffée d'un chapeau... aux plumes d'autruche."

Puis, nous apprenons qu'au dix-huitième siècle, les Suisses s'effrayèrent du luxe grandissant des toilettes des femmes. Ils constituèrent un tribunal qui, sous le nom respectable de "Réformation", eut mission spéciale de surveiller les atours féminins. A Zurich, il était interdit aux femmes de porter aucune espèce de blondes, franges, dentelles, garniture de fil de soie, sauf aux bonnets. Défense de porter

aucune broderie à jours, aucune robe de crêpe ou de gaze, aucune garniture, sauf celles qui seraient de même étoffe que la robe. "On permet aux femmes, continue le règlement, de se friser les cheveux, mais la frisure ne peut être ornée d'autre chose que d'un simple ruban de soie. Il est formellement défendu de porter aucun toquet, ni garniture de plumes, ni aucune autre parure de tête; enfin, on ne peut pas davantage porter sur soi des bijoux en miniature, portraits ou autres représentations en peinture."

Ces rigueurs, vous vous en doutez bien, firent beaucoup de mécontents parmi les amateurs d'élégance. Quelques-uns d'entre eux résolurent de faire une protestation muette. Conjurés et conjurées s'entendirent pour se rendre ensemble dans une ville d'eaux. Ils tirèrent de leurs armoires les robes, les habits, les plumes, les galons brodés qui y dormaient depuis des an-



Chapeau porté en 1694.